

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75700 Paris

Paris, le 26 juin 2017.

CPU/GR/YB/KN/2017.

Madame la Ministre,

Nous souhaitons en tout premier lieu vous adresser, au nom de la Conférence des présidents d'université, nos plus vives félicitations pour votre nomination en qualité de ministre des Solidarités et de la Santé et nos vœux de pleine réussite dans votre mission.

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) compte parmi ses membres la totalité des universités et une large majorité d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

De nombreux sujets relèvent à la fois de votre ministère ainsi que du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Du *numerus clausus* dans les filières médicales, les réformes du 3^{ème} cycle de ces filières en passant par l'universitarisation des formations paramédicales, la CPU, sa commission santé et ses établissements membres ont toujours été très impliqués dans l'élaboration, le suivi et les évolutions des politiques publiques qui touchent notre système de santé.

De même, pour nous, le développement des usages du numérique permet aussi d'envisager des innovations sur lesquelles un travail partagé a du sens, notamment s'agissant de la formation continue des professionnels de santé.

Egalement, nous avons entamé une réflexion sur le renforcement nécessaire des Centres Hospitaliers et Universitaires et de l'évolution de l'organisation de la recherche en leur sein dans un contexte où de nombreux financements proviennent des appels à projet. La place de l'Université dans un contexte de regroupement comme les GHT est également posée dès lors où des axes de formation et de recherche y ont été intégrés.

Enfin, les universités ont également des services de santé au bénéfice de leurs étudiants. Ces services viennent de récupérer, depuis le premier janvier 2017, la responsabilité du suivi sanitaire préventif des étudiants étrangers en remplacement d'une visite médicale obligatoire qui était jusqu'alors réalisée par l'office français de l'immigration et de l'intégration. Grâce à cette visite entre 150 et 300 cas de tuberculoses étaient détectés par an.

Malgré la cohérence pour que les universités soient désormais responsables de la santé de leurs étudiants, ce transfert a été réalisé sans moyen et la fin de l'obligation de cette visite fait planer un risque très élevé en termes de santé publique sur les campus et bien au-delà.

Depuis plusieurs semaines nous attendons une circulaire pour clarifier nos responsabilités sur ce sujet. Nous souhaitons que ce texte soit publié dans les plus brefs délais afin d'organiser sereinement l'inscription des étudiants qui se déroulera dans nos établissements dès le mois de juillet.

Vous voudrez bien ainsi trouver en pièces jointes deux documents élaborés par la commission santé de la CPU dans le cadre de ses propositions et réflexions adressées aux candidats lors des élections présidentielles.

Le premier document concerne la réflexion et les débats récents autour de l'organisation de l'offre de soin, notamment du point déterminant du numerus clausus à l'issue de la PACES pour faire évoluer la démographie médicale.

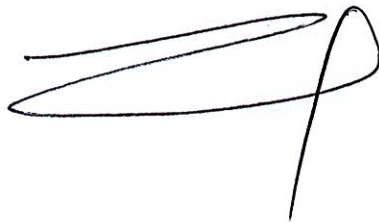
Le second document est relatif au nécessaire renforcement des CHU, à la redéfinition de ses missions, à l'indispensable mise à plat des critères et des modalités de financement de la part recherche, enseignement et innovation et à son modèle économique dans son ensemble.

Nous souhaiterions pouvoir vous entretenir de ces questions et de toute autre qui serait de nature à mobiliser les universités, notamment sur les projets de transformations de l'offre de soin que le Président de la République entend soutenir.

Nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Gilles ROUSSEL

Président de la CPU



Yvon BERLAND

Président de la commission Santé



Copie à : Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.